



REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Open de la métropole du Grand Nancy



Tous les joueurs et toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Article 1 : Organisation

Stanislas Echecs organise le 1^{er} Open de la métropole du Grand Nancy du 14 au 18 avril 2025 au Centre Intercommunal Laxou Maxéville, 23 Rue de la Meuse, 54520 Laxou

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses disposant d'une licence A ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2024-2025.

L'événement se décompose sur les quatre tournois suivants :

Open en 7 rondes.

- Open A : Réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement Elo supérieur ou égal à 1600.
- Open B : Réservé aux joueurs et joueuses ayant un classement Elo strictement inférieur à 1800.
- Open Vétérans-Séniors plus : Réservé aux joueurs et joueuses des catégories d'âge correspondantes (nés en 1974 ou avant)

Les appariements des Opens se font au système suisse.

Tournoi fermé à norme de Maître international en 9 rondes – participation soumise à invitation de l'organisateur.

Les appariements se font au système Berger. Les numéros d'appariements étant décidés par tirage au sort intégral.

Les résultats des quatre tournois sont comptabilisés pour le classement FIDE de mai 2025

Arbitre en chef de l'événement : Julien CLAREBOUT (Arbitre International)

Arbitre secondant : Julien MAHIEUX (Arbitre fédéral Club)

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs et joueuses qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription.

Cadence : Toutes les parties se jouent à la cadence 1h30 + 30s/coup.

Retard : **Tout retard de 30 minutes ou plus sera sanctionné par un forfait sauf motif exceptionnel.** Seul l'arbitre en chef de l'événement est habilité à prendre la décision.

Parties Nulles : L'offre de nulle n'est autorisée sur une partie qu'à partir du moment où chacun des deux adversaires a achevé au moins 20 coups.

Bye : Les joueurs et joueuses des open peuvent solliciter un unique bye pendant le tournoi. Ce bye est autorisé jusqu'à la ronde n°5 et ne sera valable que si l'arbitre en a été correctement informé avant la publication des appariements. **Aucun bye n'est autorisé pour le tournoi à Normes.**

Dress-code : Pour l'ensemble du tournoi et la remise des prix, il est demandé aux joueurs et joueuses de porter une tenue correcte.

Pour la remise des prix, il est vivement sollicité pour les personnes primées de fournir un effort vestimentaire supplémentaire (pantalons élégants, chemise,...)

Article 3 : Appareils électroniques

Pour le tournoi à Normes : La possession d'un téléphone mobile ou de tout appareil de communication électronique est strictement interdite. Un système de consigne est mis en place par l'arbitre en chef du tournoi pour les joueurs du tournoi à Normes. En cas de non-respect de cette règle, le contrevenant perdra immédiatement la partie.

Pour les opens : Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être rangé et complètement éteints. Toute personne ayant une partie en cours surpris avec un appareil allumé ou se déplaçant avec un tel appareil (même éteint) perdra la partie.

Les spectateurs ont l'interdiction d'utiliser un téléphone dans la zone de jeu.

Les prises de vues (photos/vidéos) sont soumises à l'autorisation de l'arbitre.

Article 4 : Horaires

Clôture des inscriptions : Le 14 avril 2025 jusqu'à 13h15.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Open A, B et Vétérans-Séniors plus			Tournoi MI		
Pointage	Lundi 14 avril	De 11h00 à 13h15	R1	Lundi 14 avril	9h00
R1	Lundi 14 avril	14h00	R2	Lundi 14 avril	14h00
R2	Mardi 15 avril	9h30	R3	Mardi 15 avril	9h30
R3	Mardi 15 avril	14h30	R4	Mardi 15 avril	14h30
R4	Mercredi 16 avril	14h00	R5	Mercredi 16 avril	9h00
R5	Jeudi 17 avril	9h30	R6	Mercredi 16 avril	14h00
R6	Jeudi 17 avril	14h30	R7	Jeudi 17 avril	9h30
R7	Vendredi 18 avril	10h00	R8	Jeudi 17 avril	14h30
Remise des prix	Vendredi 18 avril	Vers 17h00	R9	Vendredi 18 avril	10h00

Article 5 : Prix et inscriptions

Le tarif d'inscription est fixé à 30 € par personne sans distinction jusqu'au 6 avril 2025.

Tarif majoré : A partir du 7 avril 2025, le tarif est majoré à 40€.

La liste des prix sera accessible à partir de la ronde 4 du tournoi.

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Départages

Pour les opens : Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : buchholz tronqué du plus faible adversaire, cumulatif et enfin la performance.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi »

Pour le tournoi MI : Confrontation direct suivi du Sonnenborn-Berger et enfin de la performance.

Article 6 : Conduite des joueurs

Un joueur ou une joueuse ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'être en état d'ébriété sur les lieux du tournoi.

Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès de la direction juridique de la DNA.

Article 7 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 8 : Photos et prises de vues

Le Stanislas Echecs en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse locale. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses notamment de la remise des prix pourront être diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club « Stanislas Echecs ». La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées.

Arbitre Principal

CLAREBOUT Julien

L'Organisateur

Stanislas Echecs